



Presqu'île de Crozon  
Aulne Maritime  
Communauté de communes

# Communauté de Communes Presqu'île Crozon-Aulne Maritime

## Analyse financière 2017-2023

# Sommaire

- 1 Méthodologie
- 2 Situation financière de l'EPCI
- 3 Analyse prospective budget général 2017 – 2028
- 4 Rétro-prospective du budget déchets
- 5 Rétro-prospective du budget eau
- 6 Consolidation avec les budgets annexes

# ► 1 Méthodologie

## Le contexte s'imposant à la collectivité

### ► Contexte macro-économique

- Après une année 2017 marquée par une forte accélération de l'activité économique (+2,3%), la croissance du PIB français a décéléré en 2018 en se positionnant à 1,6%. Dans ses projections économiques de septembre 2019, la Banque de France attend une croissance de 1,3% en 2019 et 2020, puis 1,4% en 2021.
- L'inflation devrait suivre la même tendance baissière avec seulement 1,3% pour 2019 (2,1% en 2018) puis une variation entre 1,1% et 1,3% sur les années suivantes.
- Si la dette publique a de nouveau progressé de 56,6 milliards d'euros l'an passé, pour atteindre un total de 2 315 milliards d'euros, le déficit public a toutefois baissé à 2,5% en 2018, soit le plus bas niveau depuis 2006. Il devrait tout de même atteindre 3,1% en 2019, pour retomber à 2,2% en 2020.

### ► Environnement du secteur public local

- Après un prélèvement de 11,5 Mds € sur les collectivités, les lois de finances 2018 et 2019 ont initié une stabilisation de l'enveloppe de DGF. Des variations sont toutefois attendues au sein de cette enveloppe afin de participer au financement de la péréquation et au développement de l'intercommunalité. La projet de loi de finances 2020 abonde à nouveau les enveloppes nationales de DSU et de DSP à hauteur de 90 M€ chacune.
- Le PLF 2020 valide le projet de suppression définitive de la taxe d'habitation en 2023, pour l'ensemble des contribuables. Les 80% concernés par le dégrèvement mis en place en 2018 bénéficieront d'un dégrèvement total en 2020. La compensation sera mise en place pour les collectivités dès 2021.
- Les collectivités dont les DRF sont supérieures à 60 M€ ont contractualisées avec l'Etat afin de limiter l'évolution de leur DRF avec pour objectif une hausse annuelle limitée à 1,2% (modulable sur critères). En 2018, les dépenses de l'ensemble des collectivités ont augmenté de seulement 0,2%.

# Les objectifs et la méthodologie

## Les objectifs

- ▶ Analyser les indicateurs de gestion de la collectivité afin de mettre en évidence sa situation financière et anticiper une possible dégradation budgétaire à venir.
- ▶ Permettre de dégager des pistes de travail / fixer des objectifs cohérents pour améliorer les indicateurs financiers.
- ▶ Déterminer la capacité de la commune à financer son PPI et y intégrer la construction du nouvel abattoir.

## La méthodologie

Les données renseignées :

- ▶ 2019 : intégration du CA estimé.
- ▶ 2020 et suivants : intégration des éléments communiqués par la collectivité.

## 2 - Situation financière de l'EPCI

### Encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier (en €)

CCPC 2016	CCAM 2016	CCPCAM 2017	CCPCAM 2018	CCPCAM 2019
281 952	2 550 132	1 563 390	2 199 827	2 753 984

## Ratio de désendettement (en année)

CCPC 2016	CCAM 2016	CCPCAM 2016 consolidé	CCPCAM 2017	CCPCAM 2018	CCPCAM 2019
0,3	Non connu	1,4	2,7	1,5	1,8

## Capacité d'Autofinancement (CAF) nette

CCPC 2016	CCAM 2016	CCPCAM 2017	CCPCAM 2018	CCPCAM 2019
1 222 457	- 102 473	109 892	1 301 052	1 297 439

## Emprunts réalisés(en €)

CCPC 2016	CCAM 2016	CCPCAM 2017	CCPCAM 2018	CCPCAM 2019
0	1 863 845 *	0	843 000	801 000

\* Prêt relais térénez 1 M€ remboursé intégralement en 2017

## Encours de la dette par habitant (en €/hab)

CCPC 2016	CCAM 2016	CCPCAM 2016 consolidé	CCPCAM 2017	CCPCAM 2018	CCPCAM 2019
16	364	118	62	82	103

# Données financières relatives aux ressources humaines

	2019	
Fonctionnaires titulaires et Stagiaires droit public	47	5 catégorie A (4 femmes 1 homme) 7 catégorie B (4 femmes 3 hommes) 34 catégorie C (10 femmes 24 hommes)
Agents non titulaires droit public	1	Poste RAPAM (une femme en CDI)
Agents titulaires droit privé (CDI)	26	(13 femmes et 13 hommes)
Agents non titulaires droit privé (CDD ≥4 mois)	6	(3 femmes et 3 hommes) Pour le budget tourisme, piscine, déchets et eau
Effectif total	79	

La très grande majorité des agents du budget général sont titulaires de la fonction publique par contre sur les budgets annexes à autonomie financière, conformément à la législation, ce sont des contrats de droit privé.



## 2.2- Eléments de la rémunération:

Les heures supplémentaires sont récupérées ou rémunérées à titre exceptionnel.

Sur le budget eau, elles sont payées en cas d'astreintes selon les barèmes en vigueur.

La durée effective du travail est de 151,67 ou 169 heures mensuelles suivant si les agents sont à 35 h ou à 39 h.

**Charges de personnel budget général:** Elles comprennent les dépenses du chapitre 012.

2018	2019	2020	2021	2022	2023
1 157 587	1 240 000	1 663 800	1 727 076	1 761 618	1 796 850

**Ratio :** Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

2018	2019	2020	2021	2022	2023
13,73 %	15,05 %	18,93 %	18,92 %	19,14 %	19,35 %

**En 2019:** Embauches (étude pour la prise de compétence assainissement CDD 2 ans, poste mission environnement reclassement réserve naturelle CDD 1 an subventionné)

**En 2020:** Embauches d'un agent Energie, 3 agents pour la compétence culture, 6 agents pour les espaces naturels, un poste à mi-temps pour l'opération « grand site », un poste de chargé de mission abattoir.

**Charges de personnel budgets annexes:** Elles comprennent les dépenses du chapitre 012.

## Budget DECHETS

Suppression de deux fonctionnaires en 2017/ 2018 et embauche de deux agents de droit privé en CDI en 2018 pour leur remplacement. (Responsable technique et responsable administratif)

2018	2019	2020	2021	2022	2023
896 720	953 903	972 981	992 441	1 012 289	1 032 535

**Ratio :** Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

2018	2019	2020	2021	2022	2023
36,15 %	32,97 %	33,05 %	33,06 %	33,08 %	33,08 %

## Budget EAU

Une légère augmentation est prévue en 2019 puis en 2020 liée à la création prévisionnelle d'environ 2 à 3 postes si la DSP de Pont de Buis cesse en janvier 2020.

2018	2019	2020	2021	2022	2023
463 375	510 464	590 000	621 800	634 236	646 921

**Ratio :** Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

2018	2019	2020	2021	2022	2023
27,45 %	26,82 %	29,51 %	30,36 %	30,4 %	30,33 %

# 3- Budget général

---

**Analyse prospective 2018 - 2023**

# Les principales hypothèses retenues « PPI total sans l'abattoir »

## Fonctionnement

### RRF :

- Fiscalité ménage : prise en compte de la réforme de la TH, faible dynamisme physique des bases, taux stables
- Fiscalité économique : stabilité après l'affaîssement de 2019
- Dotations : DI stable, DC écrêtée

### DRF :

- 011 : +19% en 2020 (service espaces naturels), + 9 % en 2021 puis + 2% par an à périmètre constant
- 012 : +34% en 2020+ 4 % en 2021 (recrutements), GVT 2% par an
- 65 : 100 k€ par an versés au budget ZA à compter de 2021

## Investissement

### RRI :

- Subventions : 3,55 M€ attendus dans le financement du PPI
- FCTVA : 500 k€ par an

### DRI :

- PPI : 14,8 M€ sur 2020-2023 soit une moyenne annuelle de 3,7 M€
- Remboursement de la dette : 739 k€ sur la période (hors emprunts nouveaux)

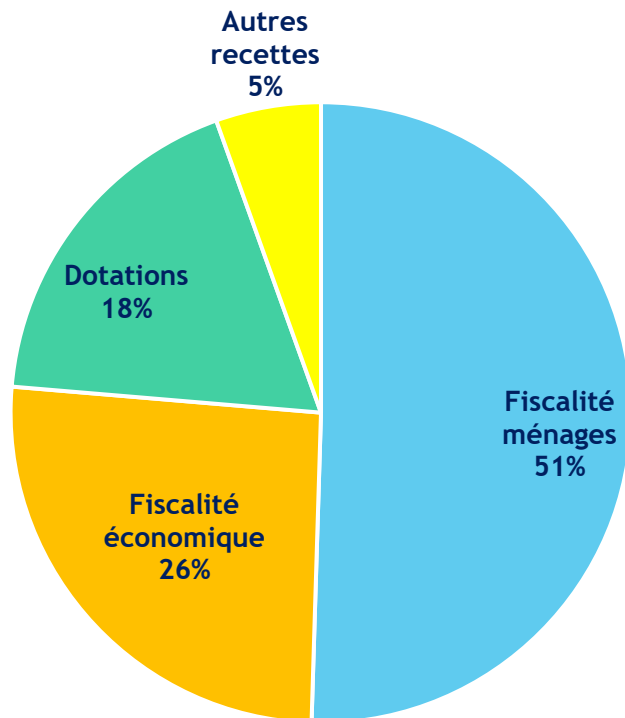
## Équilibre

Utilisation du fonds de roulement (résultats antérieurs) jusqu'à 300 k€ (environ deux mois de 012)

Souscription de 2,75 M € d'emprunts pour compléter le financement du PPI

# Répartition des recettes de fonctionnement

Structure des recettes de fonctionnement en 2019  
(hors produits de cession)



Le poids de chaque recette marque les contraintes et marges de manœuvre possibles de la collectivité afin de les dynamiser.

Les produits fiscaux représentent 77% des recettes de la collectivité et se décomposent de la manière suivante :

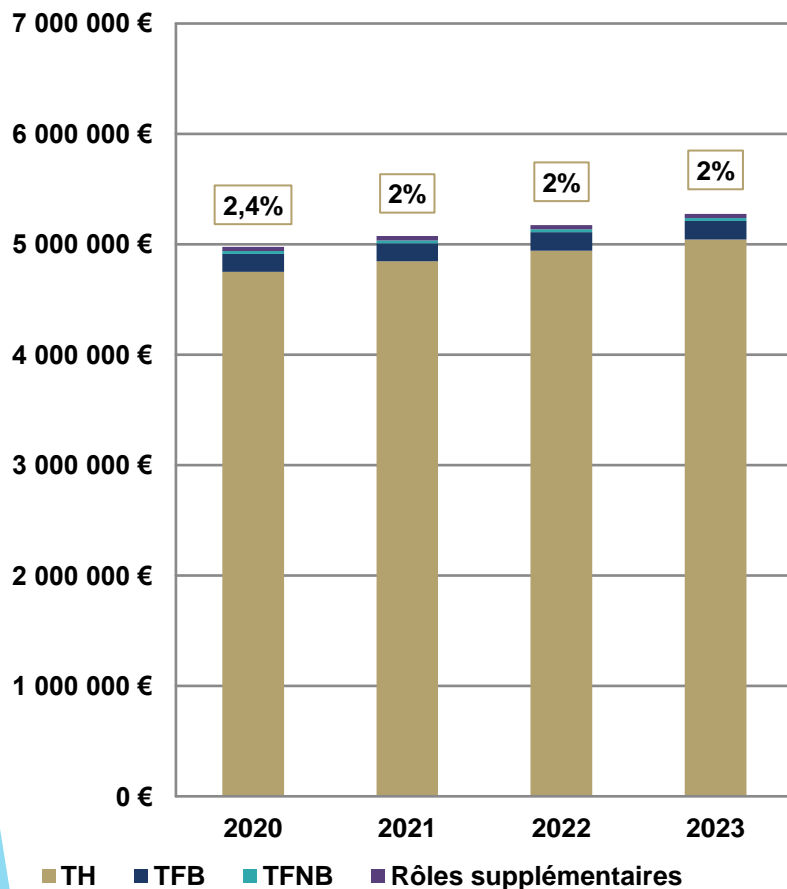
- fiscalité ménages (51%) : TH, TFB, TFNB ;
- fiscalité économique (26%) : CFE, CVAE, TASCOT, IFR.

Les dotations (23%) ne sont plus impactées par l'effort de redressement des comptes publics mais toujours par les écrêtements mis en place pour financer la péréquation verticale et le développement de l'intercommunalité.

Les autres recettes (5%) comprennent les atténuations de charge, le produit des services, les autres charges de gestion courante et les produits exceptionnels.

# Une fiscalité « ménages » impactée par la réforme de la fiscalité locale

## Évolution du produit de la fiscalité ménages



Le PLF 2020 confirme la suppression définitive de la taxe d'habitation en 2023, qui sera notamment compensée pour les EPCI par un transfert dès 2021 d'une fraction de la TVA perçue par l'Etat. Annoncée dans un premier temps, le gouvernement a finalement renoncé à la suspension du coefficient de revalorisation forfaitaire sur les bases de TH qui atteindra 0,9% en 2020.

Le produit de la future ex-TH augmente de 2% par an à compter de 2021 sur la base d'une estimation prudente de la dynamique de la TVA au niveau national.

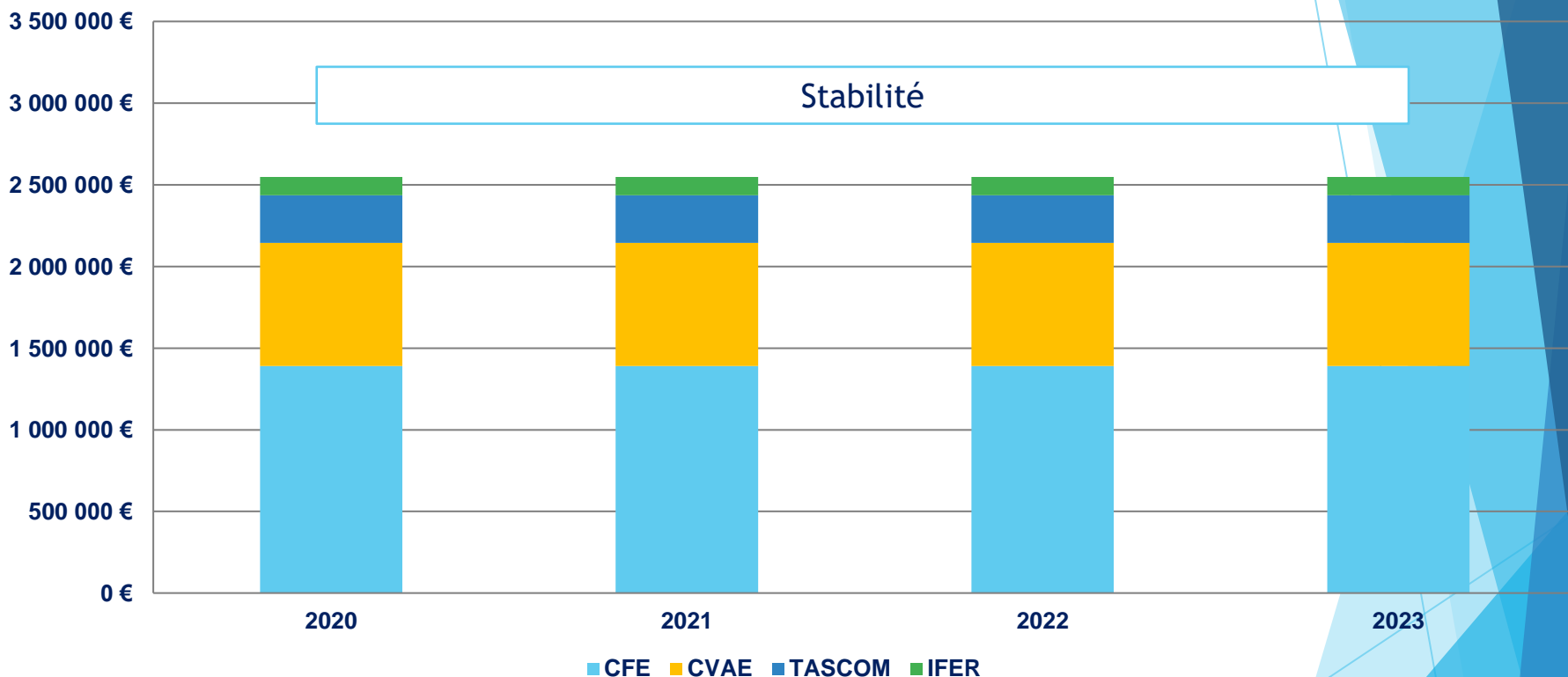
Pour la TFB, une revalorisation forfaitaire annuelle des bases de 1,2% est retenue à partir de 2021, sur la base des prévisions d'inflation, à laquelle s'ajoute une hausse physique annuelle de 0,5%, soit une hausse globale de 1,7% par an.

Augmentation possible des taux en 2020, (seul levier car les autres taux sont gelés jusqu'à 2023)

Les bases de TFNB, plus marginales, sont maintenues stables. Les taux le sont également.

# Stabilité du produit de la fiscalité économique

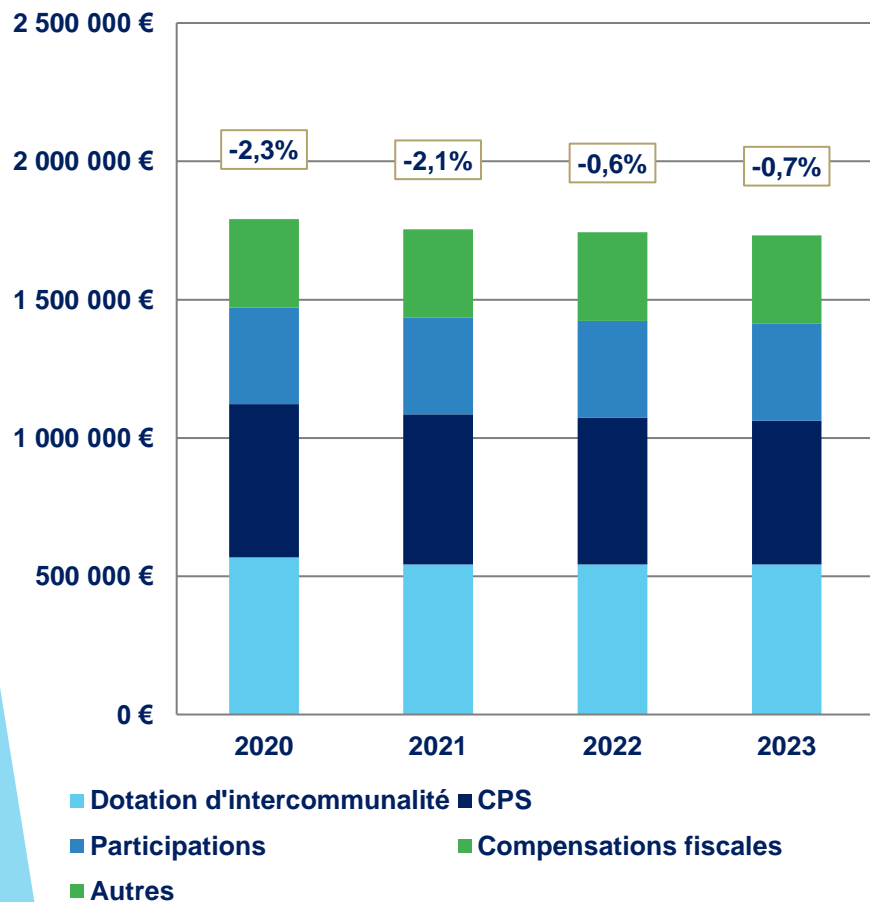
## Évolution du produit de la fiscalité économique



Le produit de la fiscalité économique a chuté de 7,7% en 2019 (baisse de la CFE, de la CVAE et de la TASCOS) en raison notamment des difficultés rencontrées par la société LIVBAG, mais également du niveau exceptionnellement élevé de TASCOS sur les années précédentes (régularisations nationales). Ainsi, par prudence, ce produit est stabilisé à compter de 2020 sur son niveau de 2019.

# Des dotations encore en baisse malgré l'interruption de la CRFP

## Évolution des dotations

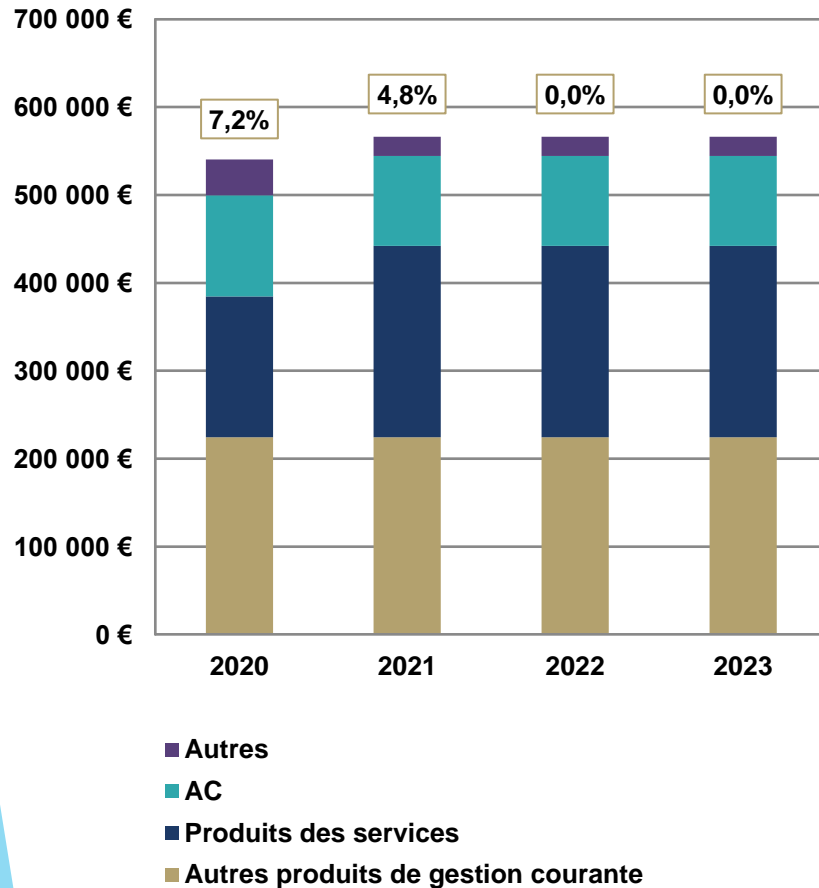


- Dotation d'intercommunalité : -5% en 2020 et 2021 (garantie de droit commun), puis stable à 543 k€
- Dotation de compensation (CPS) : baisse de 2% par an pour financer la péréquation verticale et le développement de l'intercommunalité
- Participations : stables à 350 k€
- Compensations fiscales : stables à 319 k€



# Produits des services et AC : des hausses liées à la montée en compétence de la collectivité

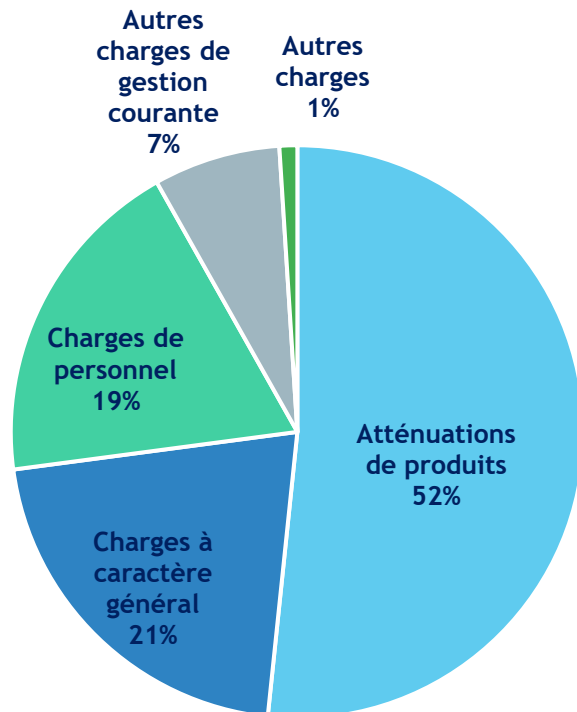
## Évolution des autres recettes



- Autres produits de gestion courante : stable à 240 k€
- Produits des services : 160 k€ en 2019 et 2020, hausse de 57,5 k€ en 2021 grâce à la mise en service du centre culturel puis stable à 218 k€
- AC : hausse liée au transfert de la gestion des espaces naturels, stable à 102 k€ à compter de 2021

# Répartition des dépenses de fonctionnement

## Structure des DRF en 2019



Les atténuations de produits représentent plus de la moitié des dépenses de la collectivité (52%) et comprennent notamment l'attribution de compensation, le FNGIR et le FPIC.

Les charges à caractère général (21%) comprennent les contrats conclus par l'intercommunalité (électricité, eau...), les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, etc. Leur variation est influencée en partie par l'inflation et le prix des fluides.

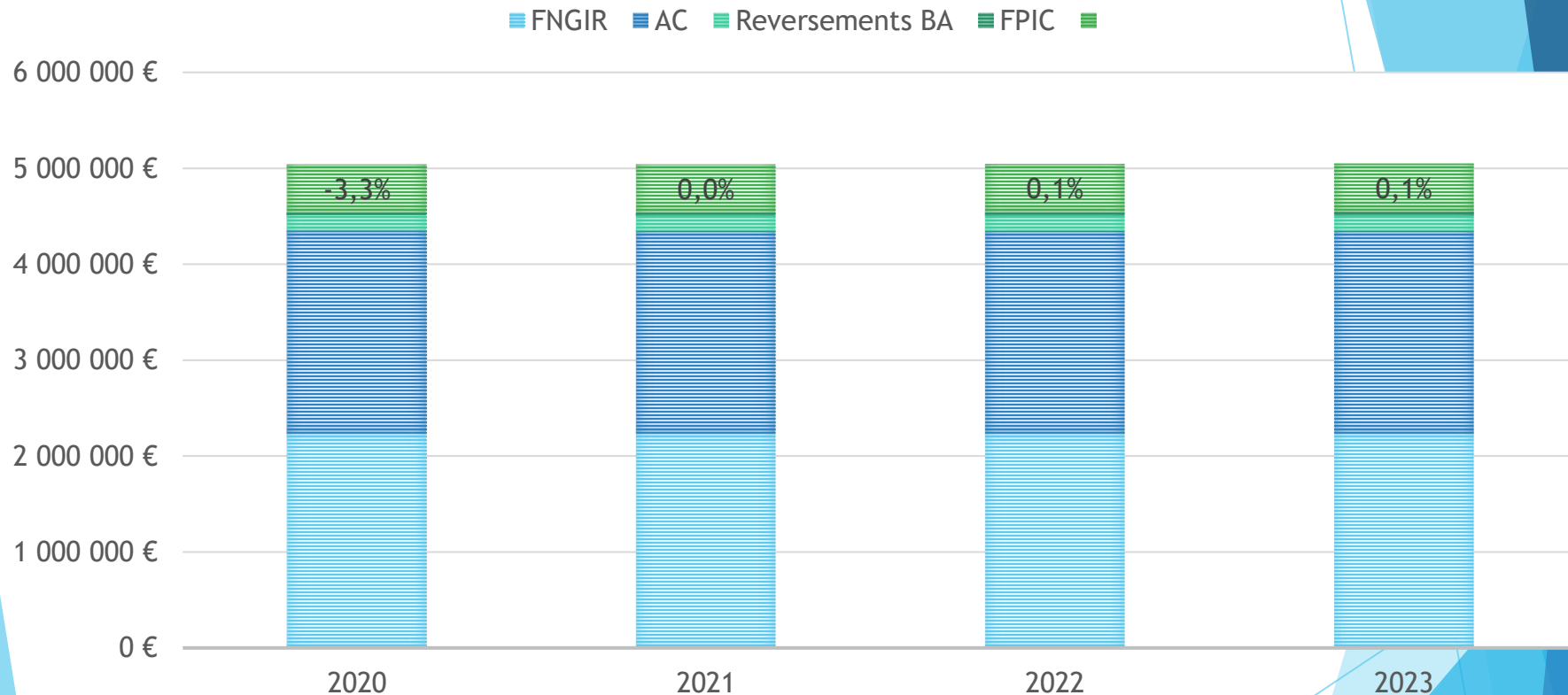
Les charges de personnel n'arrivent qu'en troisième position (19%). En 2018, le ratio 012 / pop. s'élève à 48 € par habitant contre une moyenne à 119 € / habitant pour la strate. Toutefois, ce poste devrait nettement augmenter sur les prochains exercices dans le cadre de la montée en compétence de la collectivité.

Les autres charges de gestion courante (7%) prennent en compte les subventions et participations versées (associations, établissements publics, budgets annexes).

Les autres charges (1%) regroupent les charges financières et les charges exceptionnelles.

# Une relative stabilité des atténuations de produits

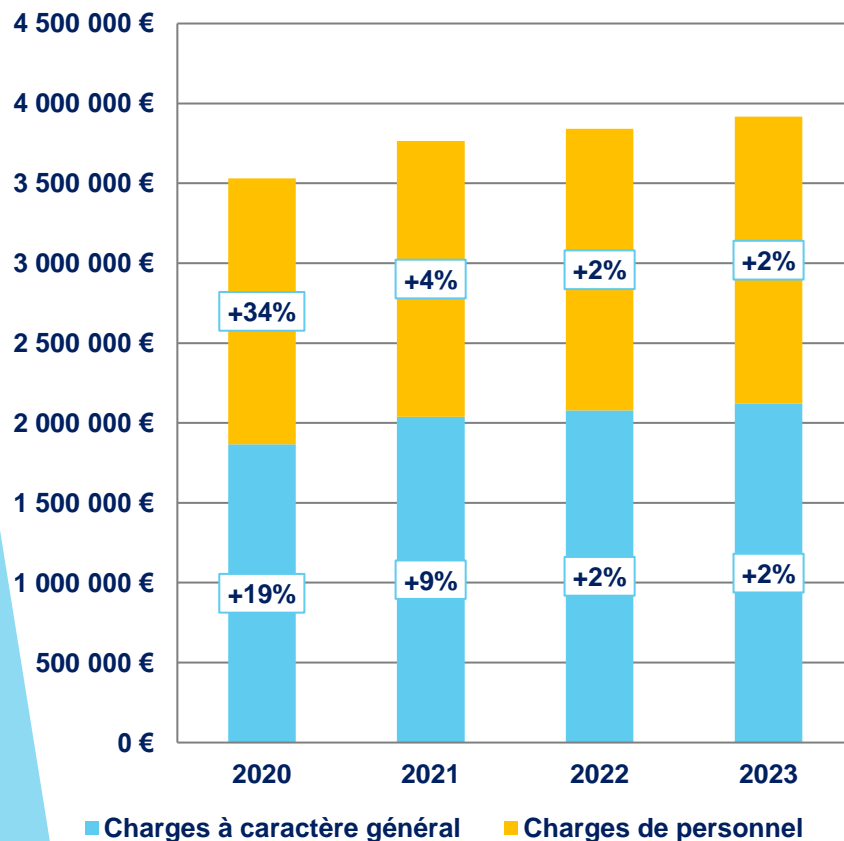
## Évolution des atténuations de produits



Hormis une baisse de l'AC en 2020 liée notamment au transfert des espaces naturels, l'ensemble des atténuations de produits sont attendues globalement stables sur les prochaines exercices. Seul le FPIC devrait tout de même continuer à augmenter mais avec un impact très limité sur les dépenses de l'EPCI (il représente moins de 1% des DRF).

# Des chapitres 011 et 012 fortement impactés par l'ouverture des nouveaux services

Évolution des charges à caractère général et des charges de personnel



Après 40% en 2019 (en partie liée à un transfert d'imputation dans le financement des prestations de service des budgets annexes: Déchets, piscine et tourisme), les charges à caractère général sont encore attendues en nette hausse en 2020 (19%) consécutivement à la création du service dédié aux espaces naturels. Une nouvelle hausse de 9% est à prévoir en 2021 en conséquence de l'ouverture du centre culturel et de la mise en place de la politique santé ; une croissance annuelle de 2% est retenue sur les années suivantes afin de tenir compte de l'inflation prévisionnelle et des nouvelles charges liées à la montée en compétence de la collectivité.

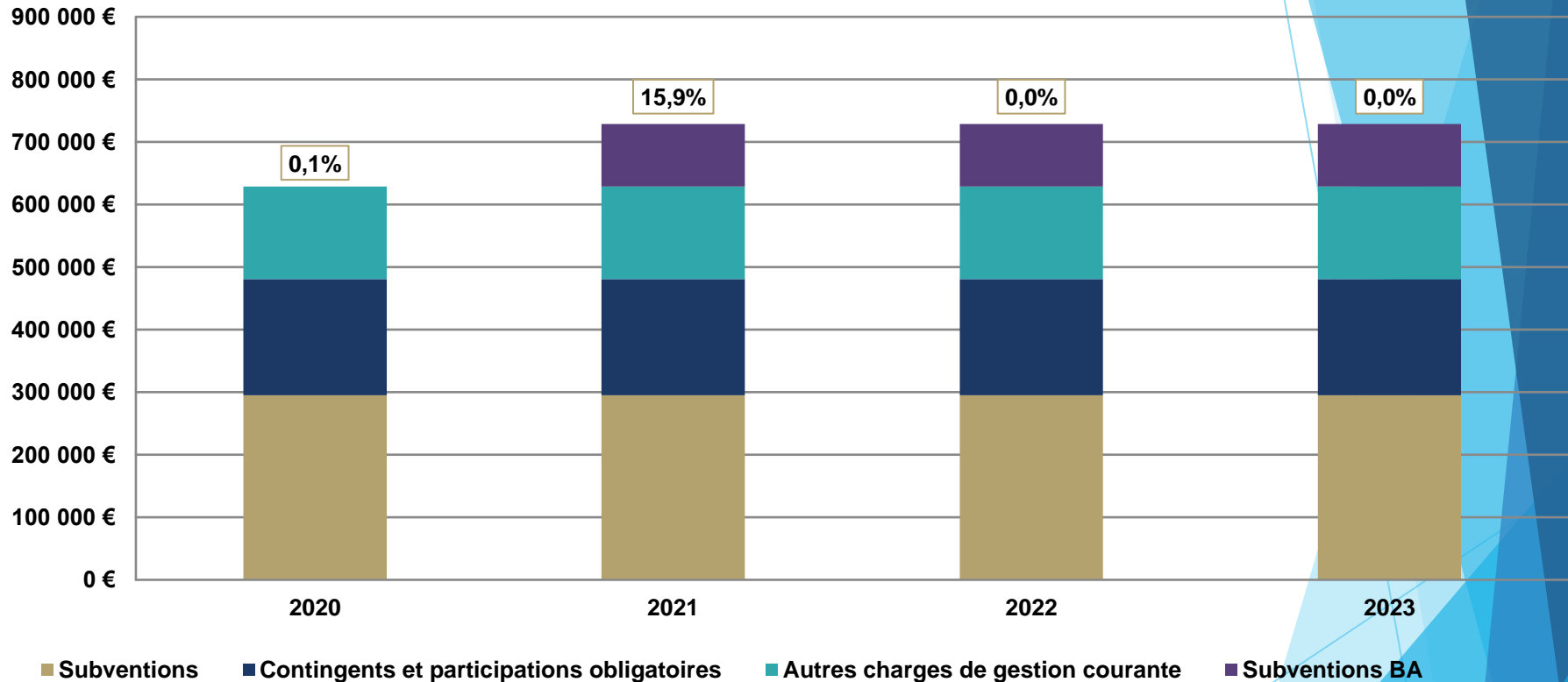
Les charges de personnel vont également être significativement impactées par cette création de nouveaux services avec une hausse de 34% en 2020 puis encore de 4% en 2021. Un GVT de 2% par an est retenu à périmètre constant.

La hausse de 34% de 2020 prend en considération les créations de postes suivants : 6 agents sur les espaces naturels, 3 pour le centre culturel, 1 pour l'énergie, 1/2 sur l'opération Grand site. Pour 2021, un agent supplémentaire est attendu sur les espaces naturels.

A noter que ce scénario n'intègre pas dans son PPI le programme de construction du nouvel abattoir ; les créations de postes liées à ce nouvel équipement ne sont donc pas intégrées non plus dans l'évolution du 012.

# Autres charges de gestion courante : intégration d'une subvention d'équilibre aux BA à partir de 2021

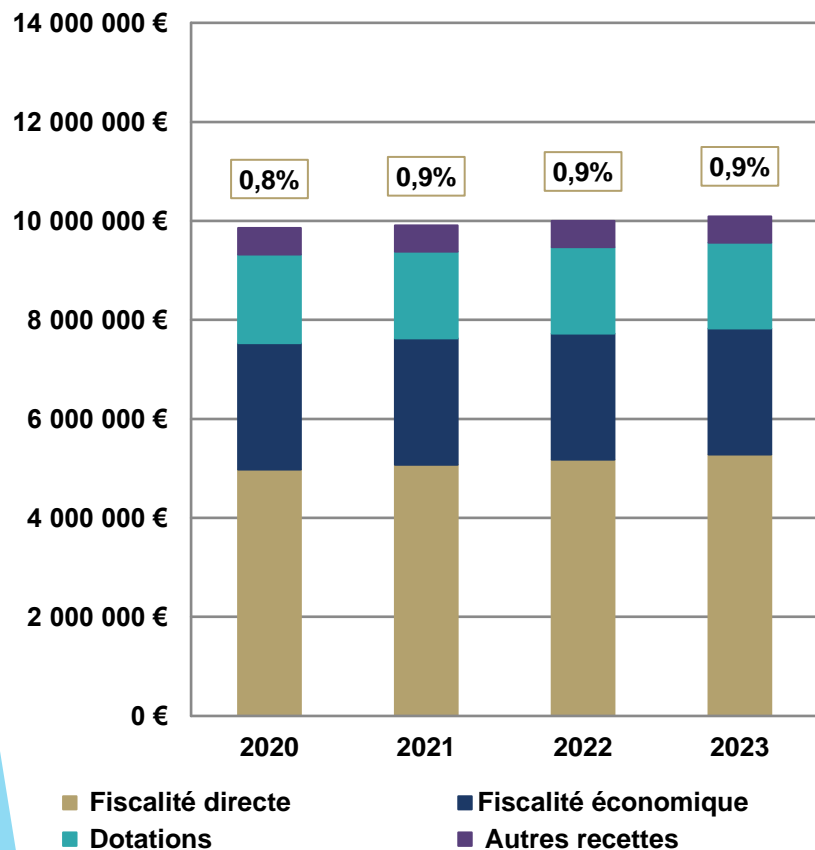
## Évolution des autres charges de gestion courante



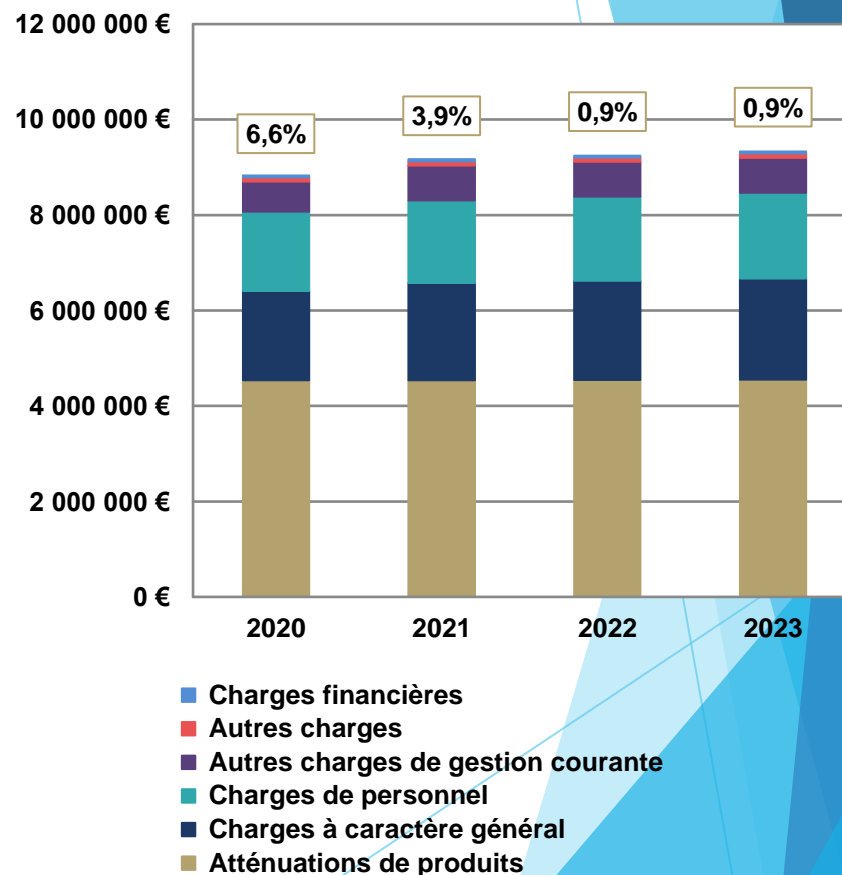
Par prudence, ce scénario intègre le versement de 100 k€ par an aux budgets annexes à compter de 2021. Les autres postes demeurent stables : subventionnement des associations, participation aux établissements publics, indemnités des élus, frais de logiciels.

# Une hausse nettement plus rapide des DRF par rapport aux RRF en début de période...

## Évolution des recettes réelles de fonctionnement

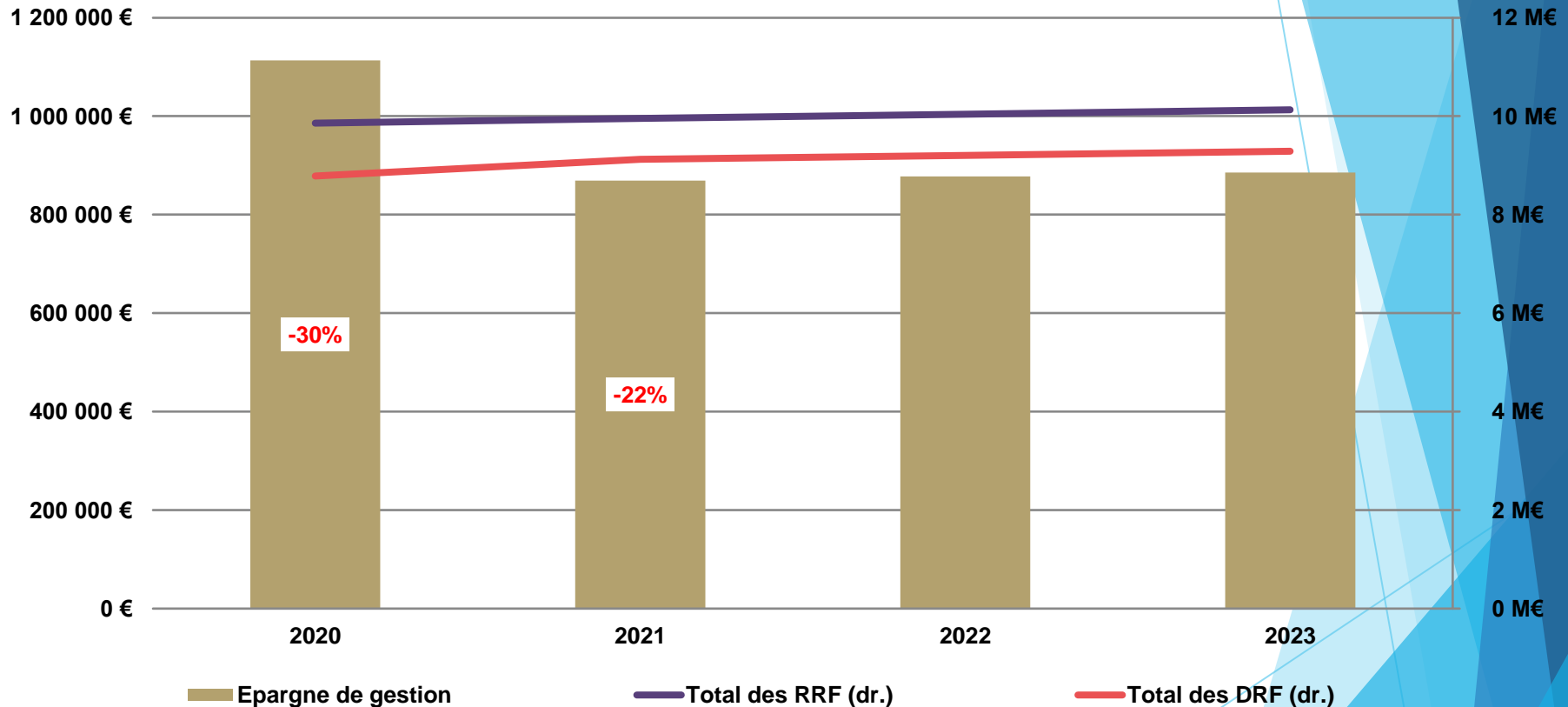


## Évolution des dépenses réelles de fonctionnement



# ... entraînant une baisse sensible de l'épargne de gestion

Évolution des épargnes (hors cessions) et effet de ciseau



De 1,6 M€ en 2018, l'épargne de gestion passerait à 0,9 M€ en 2021 sous l'effet de la nette augmentation des dépenses de fonctionnement.

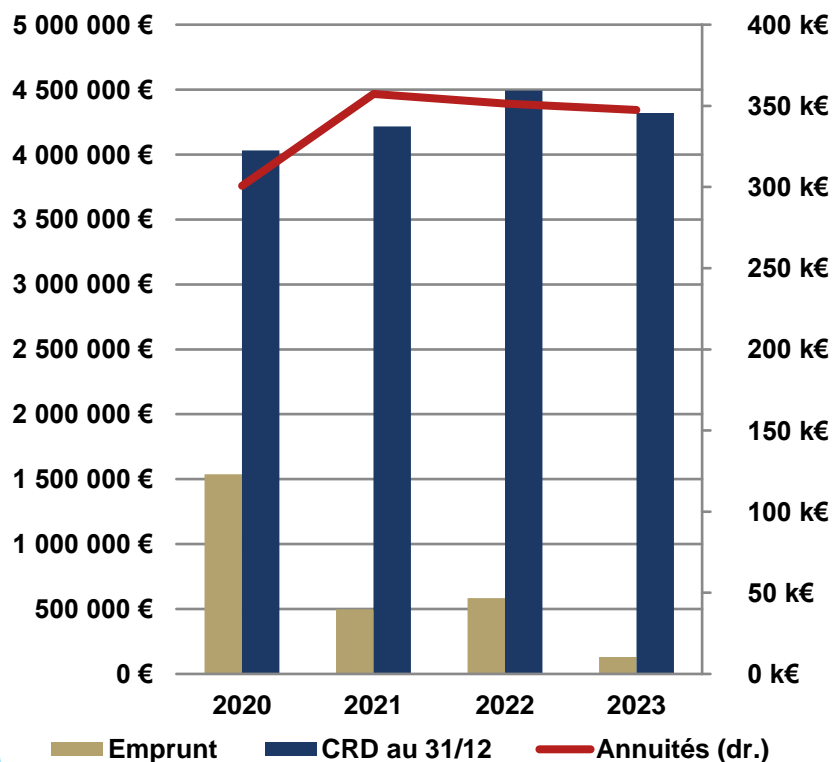
# Un PPI sans abattement de 14,8 M€ sur 4 ans ...

Libellé	2020	2021	2022	2023	Total
Service espaces naturels	515 000 €	-	-	-	515 000 €
Bâtiments siège CCPCAM	834 283 €	100 000 €	-	-	934 283 €
Centre culturel	3 211 528 €	-	-	-	3 211 528 €
Energie	206 329 €	-	-	-	206 329 €
Contrat local de santé et maison médicale Le Faou	70 000 €	300 000 €	50 000 €	-	420 000 €
Piscine	503 060 €	537 000 €	187 000 €	50 000 €	1 277 060 €
PLUi	74 710 €	-	-	-	74 710 €
Rénovation VVF	644 595 €	-	-	-	644 595 €
Route des forts	1 089 186 €	700 000 €	215 200 €	-	2 004 386 €
Très Haut débit	1 131 978 €	625 065 €	625 065 €	625 065 €	3 007 173 €
Térénez + mouillages et entretien	92 666 €	-	-	-	92 666 €
Volet économique (ZA + pépinière)	150 000 €	200 000 €	150 000 €	100 000 €	600 000 €
Aides (commerces et habitat)	369 652 €	413 100 €	383 100 €	394 500 €	1 560 352 €
Autres (Schéma d'accueil en forêt, assainissement...)	282 715 €	-	-	-	282 715 €
<b>Total</b>	<b>9 175 702 €</b>	<b>2 875 165 €</b>	<b>1 610 365 €</b>	<b>1 169 565 €</b>	<b>14 830 797 €</b>

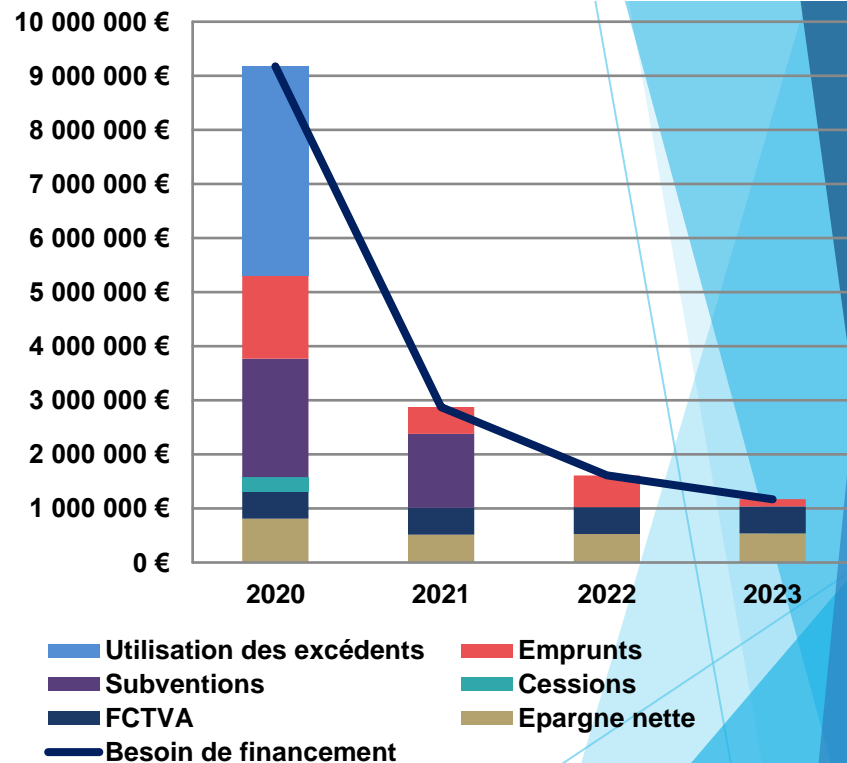


# ...nécessitant le recours à 2,75 M€ d'emprunts...

## Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt



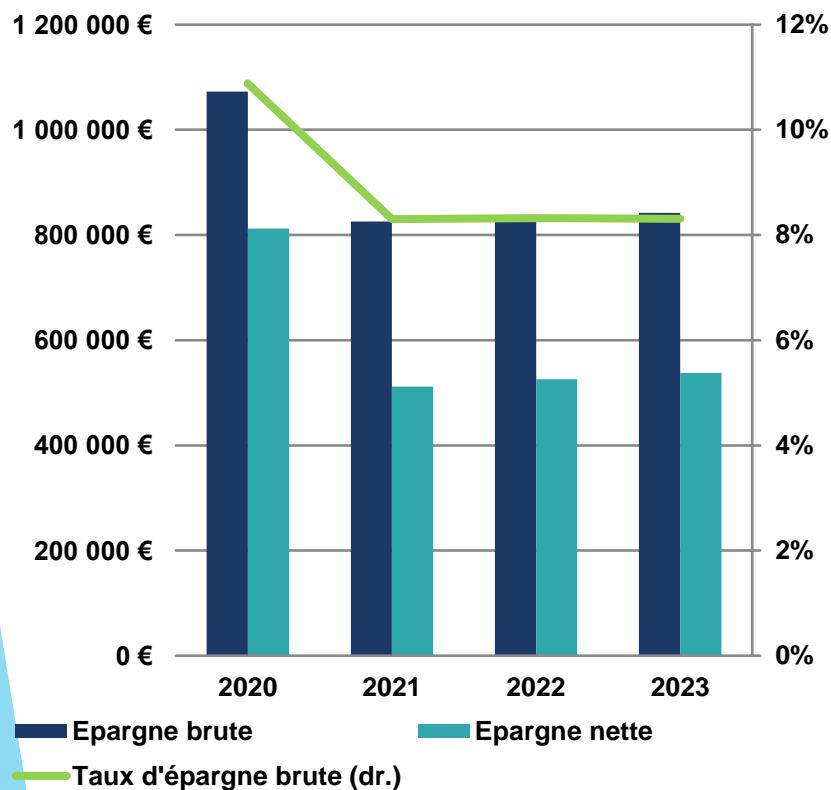
## Evolution des moyens de financement des dépenses d'équipement



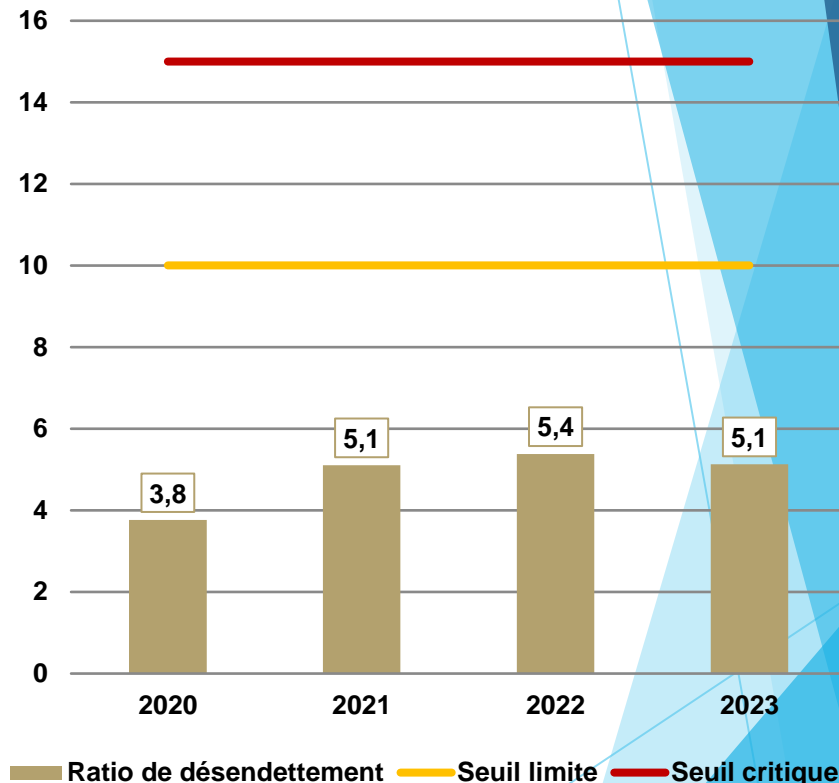
Le PPI sans abattoir de 14,8 M€ sur 4 ans nécessite la souscription de 2,75 M€ d'emprunts sur 4 ans, soit un niveau relativement modéré (19% des moyens de financement). La mobilisation à hauteur de près de 4 M€ du fonds de roulement, dont le niveau devrait rester élevé fin 2019 (prévision : 4,2 M€), permet de limiter ce besoin d'emprunt.

# ... sans compromettre la situation financière de la collectivité

## Évolution des épargnes brute et nette, et du taux d'épargne brute



## Le ratio de désendettement (en années)



De 15,8% en 2018, le taux d'épargne brute chute à 8,3% en 2023 mais reste à un niveau convenable. Bien qu'en hausse, le ratio de désendettement demeure pour sa part éloigné des seuils d'alerte

---

# Scénarios alternatifs

# Scénarios alternatifs

A partir des hypothèses du scénario de base

## Scénario alternatif 1

Intégration du programme Abattoir  
=> PPI de 22,2 M€ sur 4 ans (c/ 14,8 M€)

+

6,9 M€ d'emprunts souscrits pour compléter  
le financement du PPI (scénario 1: 2,75 M€)

## Scénario alternatif 2

Intégration du programme Abattoir mais  
abaissement des autres dépenses du PPI  
=> PPI de 20,3 M€ sur 4 ans (c/ 14,8 M€)

+

5,09 M€ d'emprunts souscrits pour compléter  
le financement du PPI (scénario 1: 2,75 M€)

**Objectif : déterminer la capacité financière de la collectivité à intégrer le nouvel abattoir dans ses programmes d'investissement**

# Nouvel abattoir : les données prévisionnelles

Total Recettes fonctionnement =  
237 250 € Redevance d'usage +  
30 000 € Loyer

Total Dépenses fonctionnement (amortissements et charges diverses) =  
267 250 €

Emprunts =  
4 150 000 €

Subventions =  
3 751 915 €

Dépenses d'équipement =  
7 343 972 €

*Sans les travaux de protection incendie et d'assainissement qui ne sont pas encore chiffrés*

*Dépenses et recettes de fonctionnement estimées à l'équilibre*

# Scénario alternatif 1 : un PPI de 22,2 M€ sur 4 ans comprenant le nouvel abattoir

Libellé	2020	2021	2022	2023	Total
<b>Abattoir</b>	<b>325 377 €</b>	<b>5 216 033 €</b>	<b>1 802 186 €</b>	-	<b>7 343 972 € *</b>
Service espaces naturels	515 000 €	-	-	-	515 000 €
Bâtiments siège CCPCAM	834 283 €	100 000 €	-	-	934 283 €
Centre culturel	3 211 528 €	-	-	-	3 211 528 €
Energie	206 329 €	-	-	-	206 329 €
Contrat local de santé et maison médicale Le Faou	70 000 €	300 000 €	50 000 €	-	420 000 €
Piscine	503 060 €	537 000 €	187 000 €	50 000 €	1 277 060 €
PLUi	74 710 €	-	-	-	74 710 €
Rénovation VVF	644 595 €	-	-	-	644 595 €
Route des forts	1 089 186 €	700 000 €	215 200 €	-	2 004 386 €
Très Haut débit	1 131 978 €	625 065 €	625 065 €	625 065 €	3 007 173 €
Térénez + mouillages et entretien	92 666 €	-	-	-	92 666 €
Volet économique (ZA + pépinière)	150 000 €	200 000 €	150 000 €	100 000 €	600 000 €
Aides (commerces et habitat)	369 652 €	413 100 €	383 100 €	394 500 €	1 560 352 €
Autres (Schéma d'accueil en forêt, assainissement...)	282 715 €	-	-	-	282 715 €
<b>Total</b>	<b>9 501 079 €</b>	<b>8 091 574 €</b>	<b>3 412 551 €</b>	<b>1 169 565 €</b>	<b>22 174 769 €</b>

\* 347 753 € ont déjà été réalisés en 2019 ; ce total n'en tient pas compte (idem pour les travaux de protection incendie et d'assainissement qui ne sont pas encore chiffrés)

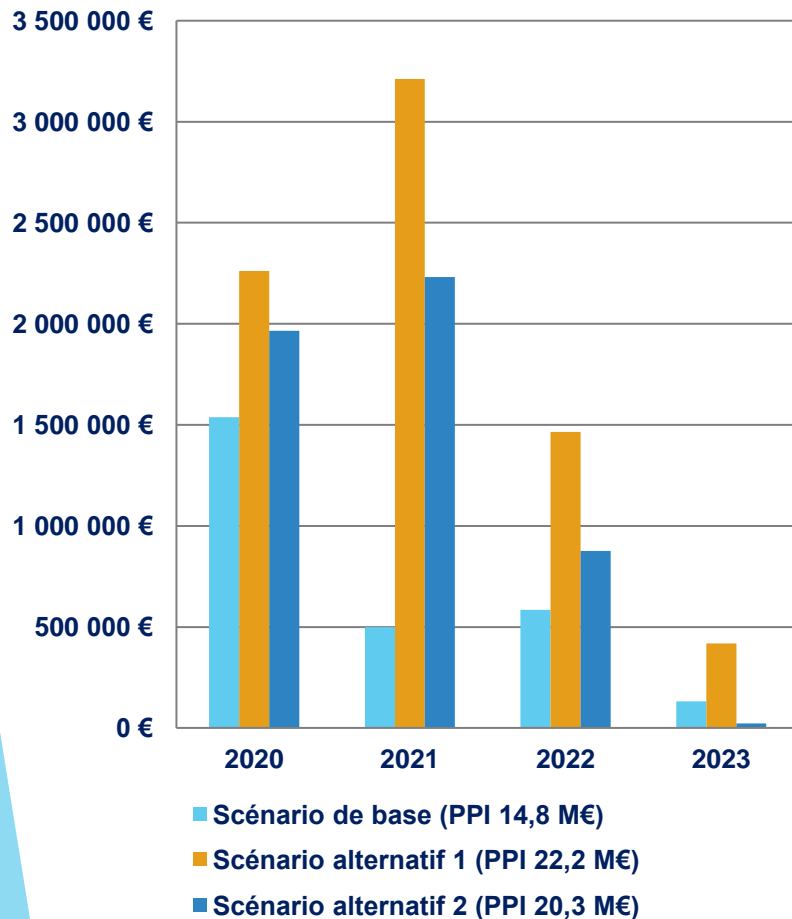
# Scénario alternatif 2 : un PPI de 20,3 M€ sur 4 ans comprenant le nouvel abattoir

Libellé	2020	2021	2022	2023	Total
Abattoir	325 377 €	5 216 033 €	1 802 186 €	-	<b>7 343 972 €</b>
Service espaces naturels	440 000 €	-	-	-	<b>440 000 €</b>
Bâtiments CCPCAM pas d'aménagement à l'étage	834 283 €	0 €	-	-	<b>834 283 €</b>
Centre culturel	3 211 528 €	-	-	-	<b>3 211 528 €</b>
Energie	206 329 €	0 €	-	-	<b>206 329 €</b>
Contrat local de santé et maison médicale Le Faou	100 000 €	300 000 €	0 €	-	<b>400 000 €</b>
Piscine (sans phase 2)	503 060 €	160 000 €	0 €	0 €	<b>663 060 €</b>
PLUi	74 710 €	-	-	-	<b>74 710 €</b>
Rénovation VVF	644 595 €	-	-	-	<b>644 595 €</b>
Route des forts	1 089 186 €	700 000 €	215 200 €	-	<b>2 004 386 €</b>
Très Haut débit	1 131 978 €	625 065 €	625 065 €	625 065 €	<b>3 007 173 €</b>
Térénez + mouillages et entretien	92 666 €	-	-	-	<b>92 666 €</b>
Volet économique (ZA + pépinière)	50 000 €	100 000 €	50 000 €	50 000 €	<b>250 000 €</b>
Aides (commerces et habitat)	218 652 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	<b>818 652 €</b>
Autres (Schéma d'accueil en forêt, assainissement...)	282 715 €	-	-	-	<b>282 715 €</b>
<b>Total</b>	<b>9 205 079 €</b>	<b>7 301 474 €</b>	<b>2 892 451 €</b>	<b>875 065 €</b>	<b>20 274 069 €</b>

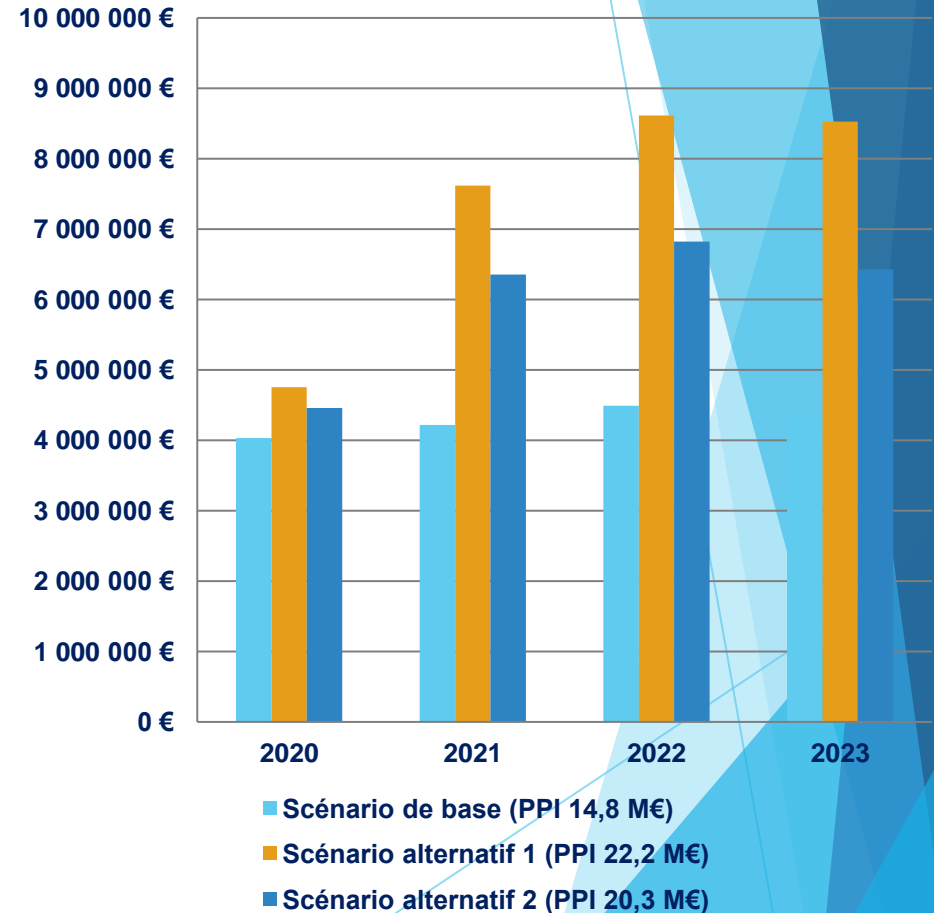
En orange = les programmes qui subissent une diminution des dépenses envisagées

# Des PPI distincts nécessitant un volume d'emprunt différencié

## Comparaison du recours à l'emprunt



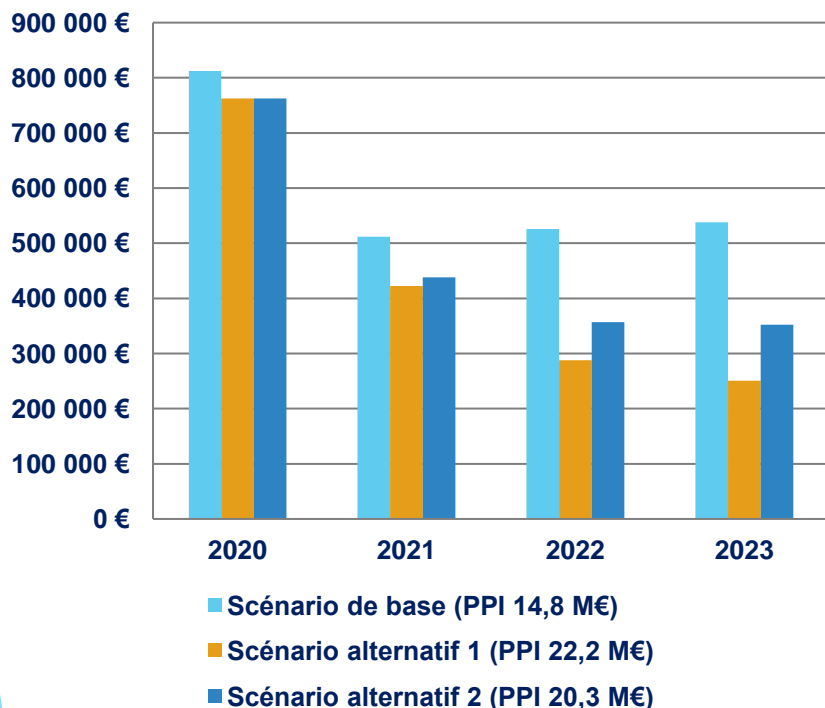
## Comparaison du capital restant dû au 31/12



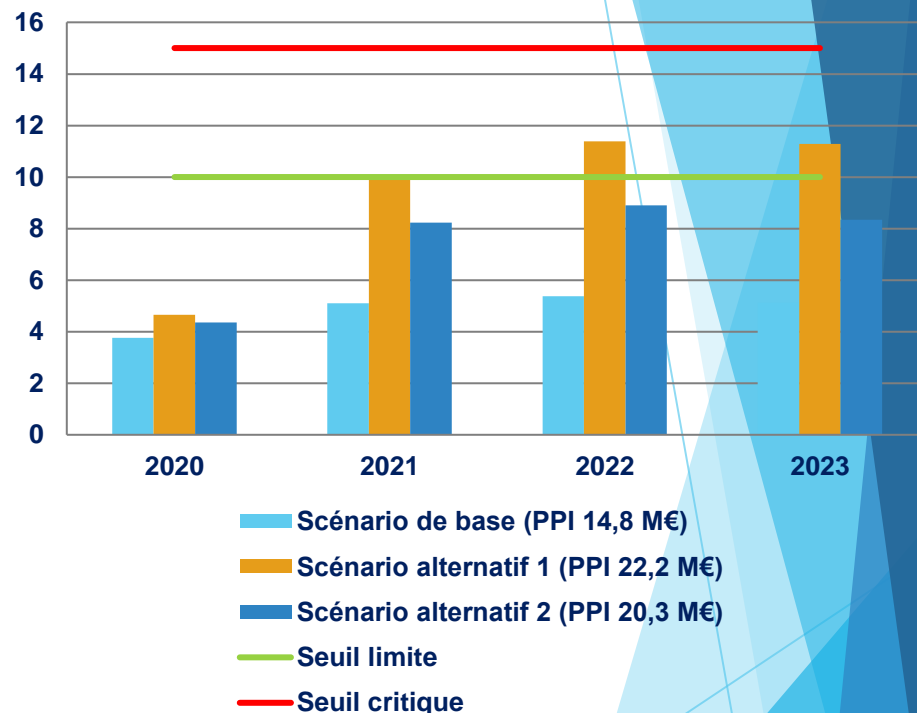


# Une situation financière tenable sur les trois scénarios

## Comparaison de l'épargne nette



## Comparaison du ratio de désendettement



Aucun des trois scénarios ne fait ressortir une situation financière intenable pour la collectivité. La réalisation de l'abattoir entraîne toutefois une dégradation qui ne permettra pas la mise en œuvre d'un PPI aussi ambitieux que l'actuel sur la seconde partie du mandat prochain, puisque le ratio de désendettement se rapproche du seuil de 10 ans même avec une réduction des autres programmes (8 ans dépassés en 2021 dans les deux scénarios qui intègrent l'abattoir), et dépasse ce seuil sans la réduction.

# Comparaison des principaux indicateurs

BUDGET PRINCIPAL	2023		
	Scénario de base PPI : 14,8 M€ Emprunts 2019-2023 : 2,8 M€	Scénario alternatif 1 PPI : 22,2 M€ Emprunts 2019-2023 : 7,4 M€	Scénario alternatif 2 PPI : 20,3 M€ Emprunts 2019-2023 : 5,1 M€
Epargne de gestion	886 k€	833 k€	833 k€
Epargne brute	842 k€	756 k€	770 k€
CAF	538 k€	251 k€	352 k€
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>8,3 %</b>	<b>7,3 %</b>	<b>7,4 %</b>
Capital restant du au 31/12	4,3 M€	8,5 M€	6,4 M€
Annuité	347 k€	582 k€	480 k€
Ratio de désendettement	5,1 ans	<b>11,3 ans</b>	8,3 ans

Le taux d'épargne brute est inférieur à la moyenne de 10 %.

Ne pas oublier que la prise de compétence « assainissement » qui n'est pas prise en compte dans cette prospective, impactera également la situation financière de l'EPCI.

# 4 -Budget déchets

---

## Analyse prospective 2018 - 2023

# LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

## Rappel des investissements prévus au PPI

	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Programmes (a)	0	1 902 329	1 500 000	0	0	3 402 329

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne nette (a)	1 233 355	347 936	255 760	198 104	139 282	78 711
FCTVA (b)	387 210	65 568	312 058	246 060	0	0
Autres recettes (c)	0	0	0	0	0	0
Ressources financières propres d = (abc)	1 621 595	413 504	567 819	444 164	139 282	78 711
Subventions perçues (liées au PPI) (e)	12 391	0	48 200	0	0	0
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (f)	0	0	0	0	0	0
Financement total g = (d+e+f)	1 633 986	413 504	616 019	444 164	139 282	78 711
Résultat de exercice	1 302 505	-272 060	-1 286 310	-1 055 836	139 282	78 711

## L'épargne du budget déchets

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne brute	1 460 335	1 203 365	1 096 511	1 047 418	1 009 116	962 798
Taux d'épargne brute (en %)	33,65 %	11,16 %	8,44 %	6,65 %	4,82 %	2,93 %

Dès 2019 l'épargne brute baisse, il faudra donc faire attention aux dépenses à venir.  
Il n'y a pas d'endettement sur ce budget.

## L'endettement:

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours au 31 décembre	62 530	46 898	31 265	15 632	15 632	15 632
Ratio de désendettement	0 ans	0,1 an	0,1 an	0,1 an	0,1 an	0,2 ans
Emprunt	0	0	0	0	0	0

# 5 - Budget eau

---

## Analyse prospective 2018 - 2023

# LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

## Rappel des investissements prévus au PPI

	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Programmes	385 000	1 400 519	4 170 000	2 285 000	3 820 000	12 060 519
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne nette (a)	1 305 479	1 044 463	947 336	925 240	861 498	731 299
FCTVA (b)	0	0	0	0	0	0
Autres recettes (c)	5 000	98 383	86 398	0	0	0
Ressources financières propres d = (a+b+c)	1 310 479	1 142 846	1 033 734	925 240	861 498	731 299
Subventions perçues (liées au PPI) (e)	20 320	0	0	0	0	0
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (f)	0	244 300	0	891 532	1 423 502	3 088 701
Financement total g = (d+e+f)	1 330 799	1 387 146	1 033 734	1 816 772	2 285 000	3 820 000
Résultat de l'exercice	886 944	1 002 146	-366 785	-2 353 228	0	0

## L'épargne du budget eau

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne brute	1 460 335	1 203 365	1 096 511	1 047 418	1 009 116	962 798
Taux d'épargne brute (en %)	46,38 %	38,74 %	35,42 %	33,84 %	32,6 %	31,1 %

## L'endettement:

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours au 31 décembre	867 264	952 662	803 487	1 572 841	2 848 725	5 705 927
Ratio de désendettement	0,6 ans	0,8 ans	0,7 ans	1,5 ans	2,8 ans	5,9 ans
Emprunt	0	244 300	0	891 532	1 423 502	3 088 701



---

# **6 - Etude consolidée (Budget principal + Budget Déchets + Budget Eau)**

# Vision consolidée sans le nouvel abattoir

	2020	2021	2022	2023
Vente de produits	6 241 106	6 241 106	6 241 106	6 241 106
Produit des contributions directes	6 368 960	6 466 725	6 566 437	6 668 135
Fiscalité transférée	1 157 878	1 157 878	1 157 878	1 157 878
Fiscalité indirecte	121 700	109 223	109 223	109 223
Dotations	1 792 433	1 755 605	1 744 206	1 732 807
Autres recettes d'exploitation	756 843	532 239	532 239	532 239
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>16 438 920</b>	<b>16 262 776</b>	<b>16 351 089</b>	<b>16 441 388</b>
Charges à caractère général (chap 011)	4 886 164	5 117 528	5 219 878	5 324 276
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	3 226 781	3 341 317	3 408 143	3 476 306
Atténuation de produit (chap 014)	4 831 943	4 832 564	4 837 485	4 842 545
Autres charges de gestion courante (chap 65)	628 965	728 965	728 965	728 965
Intérêts de la dette (art 66111)	66 033	64 024	66 199	78 505
Autres dépenses de fonctionnement	90 399	91 539	91 529	91 637
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>13 730 286</b>	<b>14 175 936</b>	<b>14 352 199</b>	<b>14 542 234</b>
Epargne de gestion	2 506 564	2 150 864	2 065 089	1 977 659
Epargne brute	2 440 531	2 086 840	1 998 890	1 899 155
<b>Epargne nette</b>	<b>2 015 481</b>	<b>1 635 369</b>	<b>1 526 764</b>	<b>1 348 202</b>
FCTVA (art 10222)	812 058	746 060	500 000	500 000
Emprunts	1 538 155	1 390 051	2 007 883	3 220 073
Autres recettes	2 323 019	1 364 621	0	0
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>4 673 232</b>	<b>3 500 732</b>	<b>2 507 883</b>	<b>3 720 073</b>
Sous-total dépenses d'équipement	12 478 550	8 545 165	3 895 365	4 989 565
Remboursement capital de la dette	425 050	451 472	472 126	550 953
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>12 903 600</b>	<b>8 996 637</b>	<b>4 367 491</b>	<b>5 540 518</b>
Fonds de roulement en début d'exercice	10 170 996	4 649 263	1 240 198	1 379 481
Résultat de l'exercice	- 5 521 733	- 3 409 064	139 282	78 711
<b>Fonds de roulement en fin d'exercice</b>	<b>4 649 263</b>	<b>1 240 198</b>	<b>1 379 481</b>	<b>1 458 192</b>

# Vision consolidée avec le nouvel abattoir

	2020	2021	2022	2023
Produit des contributions directes	6 368 960	6 466 725	6 566 437	6 668 135
Produit des ventes et prestations	6 241 106	6 241 106	6 241 106	6 241 106
Fiscalité transférée	1 157 878	1 157 878	1 157 878	1 157 878
Fiscalité indirecte	121 700	109 223	109 223	109 223
Dotations	1 792 433	1 755 605	1 744 206	1 732 807
Autres recettes d'exploitation	756 843	736 440	741 785	747 237
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>16 438 920</b>	<b>16 530 026</b>	<b>16 623 684</b>	<b>16 719 435</b>
Charges à caractère général (chap 011)	4 886 164	5 117 528	5 219 878	5 324 276
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	3 276 781	3 392 317	3 460 163	3 529 366
Atténuation de produit (chap 014)	4 831 943	4 832 564	4 837 485	4 842 545
Autres charges de gestion courante (chap 65)	628 965	728 965	728 965	728 965
Intérêts de la dette (art 66111)	66 033	68 363	92 044	111 940
Autres dépenses de fonctionnement	90 399	358 789	364 124	369 684
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>13 780 286</b>	<b>14 498 525</b>	<b>14 702 659</b>	<b>14 906 776</b>
Epargne de gestion	2 456 564	2 099 864	2 013 069	1 924 599
Epargne brute	2 390 531	2 031 502	1 921 026	1 812 659
<b>Epargne nette</b>	<b>1 965 480</b>	<b>1 545 891</b>	<b>1 288 888</b>	<b>1 060 510</b>
FCTVA (art 10222)	812 058	746 060	500 000	500 000
Emprunts	2 261 271	4 103 897	2 888 070	3 507 765
Autres recettes	2 323 019	3 956 662	1 159 874	0
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>5 396 348</b>	<b>8 806 619</b>	<b>4 547 944</b>	<b>4 007 765</b>
Sous-total dépenses d'équipement	12 803 927	13 761 574	5 697 551	4 989 565
Remboursement capital de la dette	425 051	485 611	632 137	752 149
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>13 228 978</b>	<b>14 247 185</b>	<b>6 329 688</b>	<b>5 741 714</b>
Fonds de roulement en début d'exercice	9 823 257	4 649 263	1 240 198	1 379 481
Résultat de l'exercice	- 5 173 994	- 3 409 064	139 282	78 711
Fonds de roulement en fin d'exercice	4 649 263	1 240 198	1 379 481	1 458 192

# Comparaison des principaux indicateurs

BUDGET PRINCIPAL + BUDGET DECHETS + BUDGET EAU	2023	
	Consolidation sans abattoir	Consolidation avec abattoir
Epargne de gestion	2 M€	1,9 M€
Epargne brute	1,9 M€	1,8 M€
Epargne nette	1,3 M€	1,1 M€
Taux d'épargne brute	11,6 %	10,8 %
CRD au 31/12	10 M€	14,3 M€
Annuité	0,63 M€	0,86 M€
Ratio de désendettement	5,3 ans	7,9 ans

PPI du budget Déchets : 2,79 M€ en 2020, 1,5 M€ en 2021 (4,29 M€ au total)

PPI du budget Eau : 1,4 M€ en 2020, 4,17 M€ en 2021, 2,29 M€ en 2022, 3,82 M€ en 2023 (11,68 M€ au total)